

M. Bell: Qu'en est-il de l'obstruction systématique faite au cours du débat sur les pensions de sécurité de la vieillesse?

AFFAIRES COURANTES

LES AÉROPORTS

VANCOUVER—APPROBATION DU PROJET D'EXPANSION EN CONFORMITÉ DE LA LOI SUR LES EXPROPRIATIONS

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, les députés savent, je pense, que les audiences publiques prévues par la loi sur les expropriations, au sujet des objections à l'expropriation des terrains requis pour l'expansion de l'aéroport international de Vancouver ont pris fin la semaine dernière.

Le gouvernement avait conclu, antérieurement aux mesures d'expropriation, l'achat de 117 des 170 propriétés qu'exige l'expansion. L'avis d'intention d'expropriation touche donc au total 53 biens-fonds.

Le gouvernement a soigneusement étudié les objections documentées qui sont formulées dans le rapport d'audience du préposé et le ministre des Transports (M. Marchand), en particulier, en a étudié les aspects techniques. Le gouvernement est convaincu de la nécessité de terminer l'expansion projetée de l'aéroport international de Vancouver et je suis d'avis que les terrains désignés à cette fin sont nécessaires. J'ai donc signé l'avis de confirmation d'expropriation et prié le procureur général du Canada de prendre les mesures nécessaires pour l'enregistrement immédiat de l'avis au bureau du cadastre local.

Les oppositions entendues lors des audiences portaient surtout sur les répercussions que pourrait avoir la construction d'une nouvelle piste. Bien que des études des effets du bruit aient déjà été faites et publiées, le ministre de l'Environnement (M. Davis) fera, au cours des 12 prochains mois, une étude complète des effets d'une nouvelle piste sur l'environnement. Les constatations seront rendues publiques et pourront être discutées publiquement avant le début des travaux de construction de la nouvelle piste.

• (1120)

Je crois que ces dispositions atténueront l'inquiétude des résidents de Vancouver et, notamment, je puis donner à la Chambre l'assurance que chaque propriétaire fera l'objet d'égards particuliers et bénéficiera de tous les avantages de la nouvelle Loi sur les expropriations.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre ne nous a pas fourni le texte de sa déclaration.

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Pourquoi le ferait-il? Vous ne faites plus partie de l'opposition.

M. Hees: Vous êtes du même parti.

M. Bell: Faites un caucus.

M. Hees: N'en avez-vous pas reçu des exemplaires au caucus?

L'aéroport de Vancouver

M. Lewis: Si vous avez fini de vous amuser, je pourrais peut-être reprendre mon rappel au Règlement. Je n'ai pas vu d'exemplaire de la déclaration, monsieur l'Orateur et, à cause du chahut, je n'ai pu entendre le ministre.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: J'en ai un maintenant, monsieur l'Orateur. C'est un député du crédit social qui me l'a donné.

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, au moment de répondre à la déclaration gouvernementale que nous venons d'entendre, je note le silence singulier qui traduit bien l'absence d'applaudissement de la part des ministériels à la fin de cette déclaration.

Des voix: Oh!

M. Fraser: Je trouve ce silence fort éloquent car les démarches d'expropriation et le manque de planification qui ont caractérisé cette expansion de l'aéroport de Vancouver révèlent nettement les failles dans le système des prises de décisions en matière d'environnement.

Je vois que la déclaration affirme que «Le gouvernement a soigneusement étudié les objections qui sont formulées dans le rapport d'audience du préposé». Si cela est vrai, le gouvernement n'en est que plus condamnable car le rapport d'audience du préposé renfermait des faits comme celui-ci: il n'existe aucun graphique de niveau de bruit qui soit valable. Un calcul établi par les gens de l'office régional du grand Vancouver indique qu'environ 135,000 habitants se trouvaient à l'intérieur du périmètre PEB 25. Il n'y a pas eu la planification conjointe nécessaire avec le ministère de l'Environnement, la ville de Vancouver, la municipalité de Richmond et l'office régional du grand Vancouver.

Le ministre a dit aussi que «Au cours des 12 prochains mois, le ministre de l'Environnement (M. Davis) fera une étude complète des effets de cette nouvelle piste sur l'environnement». A mon avis, monsieur l'Orateur, on n'aurait même pas fait cette concession si le gouvernement n'avait pas été l'objet de pressions considérables depuis deux mois au sujet de cet aéroport et de celui de Pickering.

Je demande à tous les députés, tout particulièrement aux ministériels, comment il y a lieu de juger ce genre de processus décisionnel? Le gouvernement qui allait se lancer carrément dans la construction de l'aéroport décide, devant l'opposition manifestée à cet égard à la Chambre, de faire mener une étude écologique. Et si cette étude révèle qu'on ne devrait pas construire l'aéroport, que fera-t-on?

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Et si le ministre de l'Environnement (M. Davis) dit de ne pas exécuter le projet? Le quartier qu'on a démolit et détruit entre-temps, le gouvernement peut-il le remettre en place?

Des voix: Bravo!

M. Fraser: En dernier lieu, monsieur l'Orateur, je rappellerai à tous les députés qu'il y a quelques années le ministre de la Justice de l'époque, actuellement ministre des Finances (M. Turner), comparaisant devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques le 25 novembre 1969, et parlant de l'article portant sur cette expropriation et du fonctionnaire en cause, dit ceci: